

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cayamant tenue le 27 avril 2021 à 15h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle. Exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 15h00.

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

2021-04-44

Octroi de contrat – chemin multi-usage

ATTENDU QUE des sommes étaient disponibles dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué les démarches par appel d'offres suivant toutes les exigences légales;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention afin de faire la réfection de chemin multi-usage, soit le chemin du Mont Cayamant;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Nom	2627-6360 Québec Inc.	9001-0216 Québec Inc /Carrière Clément Tremblay et Fils
Travaux rechargement (1 528m3)	95 133.30\$ (62.26 le m3)	75 101.20\$ (49.15\$ le m3)
Défrichage	2 500.00\$	600.00\$
Total	97 633.30\$	75 701.20\$

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu, que la Municipalité octroi le contrat pour la réfection du chemin multi-usage connu comme étant le chemin du Mont Cayamant, tel que décrit dans l'appel d'offres, à Carrière Clément Tremblay et Fils (9001-0216 Québec Inc.) au montant de 75 101,20\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2021-04-45

Octroi de contrat – service d'ingénierie – projet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

ATTENDU QUE le projet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) est en marche depuis déjà un certain temps;

ATTENDU QUE c'est au départ le service d'ingénierie de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau qui a débuté le projet;

ATTENDU QUE ledit service d'ingénierie est fermé temporairement depuis le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU QUE nous devons poursuivre notre projet;

ATTENDU QUE nous avons encore besoin de service d'ingénierie pour le suivi des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

<u>QDI</u>	<u>49 921.30\$</u>
<u>Équipe Laurence</u>	<u>30 417.00\$</u>
<u>Groupe ABS</u>	<u>24 420.00\$</u>

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu, que la Municipalité octroi le contrat pour le service d'ingénierie à Groupe ABS au montant de 24 420.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2021-04-46

Octroi de contrat – concassage MG-20 et sable tamisé AB-10

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 avril 2021 à 14h05;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Nom	2627-6360 Québec Inc.	9001-0216 Québec Inc /Carrière Clément Tremblay et Fils
8 000 tonnes de MG-20	49 920.00\$ (6.24\$ la tonne)	52 000\$ (6.50\$ la tonne)
2 000 tonnes de AB-10	4 600\$ (2.30\$ la tonne)	7 000\$ (3.50\$ la tonne)
Transport	7 400.00\$	4 500.00\$
Total	61 920.00\$	63 500.00\$

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu, que la Municipalité octroi le contrat de concassage MG-20 et sable tamisé AB-10 à l'entreprise 2627-6360 Québec Inc. au montant de 61 920\$ plus les taxes applicables, les sommes proviendront de la Taxe sur l'Essence Canada Québec TECQ pour un montant de (56 920\$) et ainsi que du budget municipal pour un montant de (5000\$).

Adoptée unanimement.

2021-04-47 **Embauche d'un (1) nouveau pompier**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande l'embauche de Rock Charette;

ATTENDU QUE le nouveau membre a ses formations principales et est prêt à suivre les formations que la Municipalité lui offrira, tel que requis au schéma de couverture de risque en incendie;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que Rock Charette soit embauché à titre de pompier à condition que ces derniers suivent les formations requises et exigences suivant la réglementation en vigueur.

Adoptée unanimement.

2021-04-48 **Demandes d'aide financière pour le projet – Fête nationale du Québec 2021 – Cayamant**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant désire souligner la Fête nationale du Québec 2021 et ce, malgré la pandémie mondiale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a besoin d'aide financièrement afin d'offrir à sa population cette opportunité;

ATTENDU QUE ce projet contribue clairement à l'amélioration de la situation sociale en ce temps particulier;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à investir sa part concernant toute subvention acceptée pour ce beau projet;

ATTENDU QUE ce projet se veut, un rappel à la population que malgré les mesures de la santé publique, nous devons rester unis et forts créera un événement festif et rassembleur en raison de nos couleurs à Cayamant;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu :
QUE ce le conseil autorise la présentation de demandes financières disponibles pour cette fête;

QUE la Municipalité de Cayamant s'engage à assumer sa part des coûts, le cas échéant;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec ce projet pour et au nom de la Municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU-- aucune-Covid-19

Début : 00h00. Fin : 00h00. Aucune question reçue.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 1506.

Nicolas Malette

Julie Jetté

Maire

Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire